**RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE LA DEMI-PENSION**

1. Procédure d’inscription à la demi-pension

L’adhésion au service de restauration est obligatoire pour l’année scolaire. L’inscription sera effective à la restitution du dossier complet (*attestation de paiement de la CAF*, coupon d’inscription complété, RIB et chèque de 20€ pour les nouveaux élèves).

1. **Réservation**

Il est **obligatoire** de **réserver son repas.** La réservation peut se faire 8 semaines à l’avance et jusqu’à minuit pour le lendemain sur le site Turboself  « http://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=1134 »

La réservation peut être annulée la veille.

3. L’usage de la carte d’accès

La première carte d’accès est fournie par le lycée et demeure la PROPRIETE INCESSIBLE de l’élève, il ne peut ni la vendre, ni la prêter.

Chaque élève doit toujours être en possession de sa carte pour accéder au restaurant scolaire.

En cas de perte ou de détérioration de la carte d’accès du self, 4 € pour le remplacement de celle-ci seront à régler auprès du service intendance.

1. Aide

**En cas de difficulté financière** du responsable légal, l’Etat met en place un fonds social lycéen. La famille peut formuler une demande au lycée auprès service intendance ou de l’assistante sociale.

1. Civilité et citoyenneté

La demi-pension est un service proposé aux élèves. Le règlement intérieur du lycée s’applique dans ses locaux. Les élèves sont tenus de respecter le personnel et le matériel. En cas d’incivilité, des sanctions pourront être attribuées. Toute dégradation constatée sera facturée aux responsables légaux des élèves, auteurs des faits, et une mesure de responsabilisation pourra être prononcée.

Les élèves doivent débarrasser leur plateau avant de quitter le self et veiller à éviter le gaspillage.

Pour respecter la réglementation, limiter et valoriser les déchets alimentaires, les élèves doivent trier leurs restes en utilisant les tables de tri.

En outre, il est **strictement interdit d’introduire de la nourriture au LYCEE**, sauf en cas de régime particulier ou d’allergies alimentaires devant faire l’objet d’un PAI auprès de l’infirmière scolaire.

--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**INSCRIPTION DEMI-PENSION 2023 – 2024**

Responsable légal : Cliquez ici pour taper du texte.

Elève : Cliquez ici pour taper du texte.…Date de naissance : Cliquez ici pour entrer une date.

Adresse : Cliquez ici pour taper du texte.

Code postal : Cliquez ici pour taper du texte. Commune : Cliquez ici pour taper du texte.

Téléphone : Cliquez ici pour taper le numéro de téléphone

Adresse mail : Cliquez ici pour taper du texte.\_@\_Cliquez ici pour taper du texte.

J’ai pris connaissance du règlement intérieur et je m’engage à le respecter en m’inscrivant à la cantine.

Date :Cliquez ici pour entrer une date. Signature du responsable légal Signature de l’élève